

# La France

Les Cahiers du CIJ

Secteur **F**

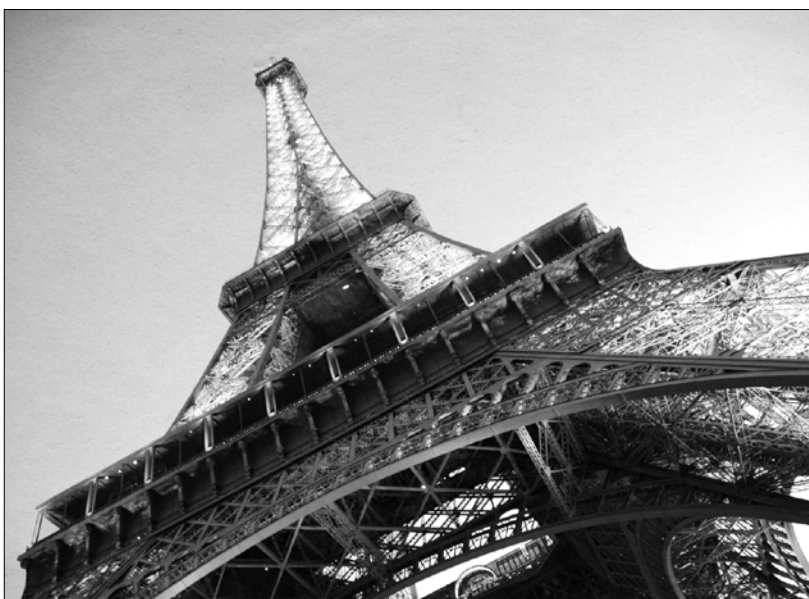
Europe/International

F.3. Pays européens

3. La France

**Mots clefs pour cette fiche:** Alpes, Bordeaux, DOM- TOM, , Etudes, Europe, France, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Pyrénées, Stages, Tourisme

Langue officielle :	Français
Capitale :	Paris
Superficie :	675 417 km <sup>2</sup>
Population :	64 102 000
Densité :	93,59[3] hab./km <sup>2</sup>
Monnaie :	Euro
Système gouvernemental :	République
Fuseau horaire :	UTC +1 (été +2)
Hymne national :	La Marseillaise
Domaine internet :	.fr
Indicatif téléphonique :	+ 33
Devise :	Liberté, Égalité, Fraternité



## Géographie

D'une superficie de 551 500 km<sup>2</sup> (675 417 km<sup>2</sup> avec les territoires d'outre-mer), la France s'étend sur 1 000 km du Nord au Sud et d'Est en Ouest. C'est le troisième plus grand pays d'Europe après la Russie et l'Ukraine.

La France a quatre façades maritimes. Du Nord au Sud : la Mer du

Nord, la Manche, l'Océan Atlantique et la mer Méditerranée. La longueur totale de ses côtes atteint 3427 km.

Les frontières terrestres s'étendent sur 4 082 km : 620 km de frontière avec la Belgique, 623 km avec l'Espagne, 573 km avec la Suisse, 488 km avec l'Italie, 451 km avec l'Allemagne, 73 km avec le Luxembourg, 56 km avec Andorre, 4 km avec Monaco.

Par ses territoires d'outre mer, la France a également une frontière commune avec le Brésil et le Suriname.

La République française comprend la métropole - divisée en 22 régions et 96 départements - ainsi que 4 départements d'outre-mer (DOM) - Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion - s'y ajoutent 4 territoires d'outre-mer (TOM) - Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises) et les collectivités territoriales à statut particulier : Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Guadeloupe (superficie : 1 704 km<sup>2</sup>) Guyane (superficie : 90 000 km<sup>2</sup>) Martinique (superficie : 1 110 km<sup>2</sup>) et Réunion (superficie : 2 512 km<sup>2</sup>).

## Nature

À l'exception de sa frontière nord-est, le pays est délimité principalement par les mers et l'Océan et par des frontières naturelles, rivières (Rhin) et montagnes (Jura, Alpes, Pyrénées).

Le littoral s'étend sur 3 805 km. Extrémités d'altitude : - 2 m (delta du Rhône) > + 4 808 m (Mont Blanc)

RÉGIONS	MOYENNE DES TEMPÉRATURES PAR MOIS											
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
PARIS ILE DE FRANCE	7,5	7,1	10,2	15,7	16,6	23,4	25,1	25,6	20,9	18,6	11,7	7,8
ALSACE	10,0	9,4	12,2	19,5	18,0	23,7	27,2	25,7	24,2	19,7	15,4	11,0
AQUITAINE	8,0	6,4	10,1	15,9	17,1	24,2	27,0	24,5	23,3	17,0	11,0	8,3
AUVERGNE	8,0	6,4	10,1	15,9	17,1	24,2	27,0	24,5	23,3	17,0	11,0	8,3
BRETAGNE	9,3	6,3	11,1	17,1	16,0	22,7	25,1	24,1	21,2	16,5	12,1	9,3
BOURGOGNE	6,1	5,9	10,3	15,3	15,8	23,8	25,8	26,1	21,2	15,5	9,1	6,2
CHAMPAGNE-ARDENNES	6,2	5,6	8,9	13,8	15,1	22,6	23,8	24,9	19,3	15,0	9,6	6,2
CORSE	12,9	12,2	14,1	16,5	21,0	25,5	28,1	27,9	25,7	21,5	18,1	14,5
CÔTE D'AZUR	12,2	11,9	14,2	18,5	20,8	26,6	28,1	28,4	25,2	22,2	16,8	14,1
FRANCHE-COMTÉ	5,4	4,8	9,8	14,6	15,5	23,0	25,0	26,5	21,8	15,2	9,6	5,8
LANGUEDOC-ROUSSILLON	12,4	11,5	12,5	17,6	20,1	26,5	28,4	28,1	26,1	21,1	15,8	3,5
LIMOUSIN	6,1	6,1	9,6	16,1	14,9	22,1	24,8	23,6	21,0	16,2	12,8	8,5
LORRAINE	5,6	5,3	9,3	13,7	15,8	23,0	24,1	26,3	21,2	14,9	7,6	4,7
MIDI-PYRÉNÉES	10,0	9,0	12,3	18,3	19,1	26,4	27,6	27,2	25,5	19,3	15,5	9,8
NORD PAS DE CALAIS	6,6	5,6	8,8	13,7	14,9	21,5	22,7	24,0	19,3	15,3	8,3	6,9
NORMANDIE	7,6	6,4	8,4	13,0	14,0	20,0	21,6	22,0	18,2	14,5	10,8	7,9
PAYS DE LA LOIRE	9,9	8,6	11,3	17,7	16,7	23,3	25,7	24,6	21,8	16,9	12,4	9,5
PICARDIE	6,6	5,6	8,3	13,7	14,9	21,5	22,7	24,0	19,3	14,3	8,3	6,9
POITOU-CHARENTES	10,3	8,7	11,7	18,2	16,4	22,4	25,3	24,6	22,0	18,4	14,0	9,8
PROVENCE	12,2	11,9	14,2	18,5	20,8	26,6	28,1	28,4	25,2	22,1	16,8	14,1
SAVOIE-ALPES	3,1	3,7	7,9	13,8	15,7	22,4	26,8	25,7	22,7	15,9	10,7	6,3
VAL DE LOIRE	7,8	6,8	10,3	16,1	16,4	23,6	25,8	24,5	21,1	16,2	11,2	7,0
VALLÉE DU RHÔNE	7,4	6,7	10,8	15,8	17,3	25,6	27,6	27,6	23,4	16,5	10,4	7,8

## ■ GRANDES RÉGIONS NATURELLES

La France métropolitaine comprend schématiquement :

- **Plusieurs régions de plaine ou de vallées** : la plaine des Flandres ; le Bassin parisien ; le Bassin aquitain ; le sillon rhodanien.
- **Plusieurs massifs montagneux géologiquement anciens** : Massif armoricain : Ardennes, Maures et Estérel ; Massif Central (avec des reliefs volcaniques) et Vosges. Seuls le Massif Central et les Vosges peuvent être réellement qualifiés de montagnes.
- **Trois massifs alpins** : le Jura ; les Alpes ; les Pyrénées.
- **La Corse**, île montagneuse de Méditerranée.

## ■ PRINCIPAUX FLEUVES

La France compte cinq fleuves :

- La Loire
- La Seine
- La Garonne
- Le Rhône
- Le Rhin

## ■ ENVIRONNEMENT

Les zones de production agricole et forestière couvrent une superficie de 48 millions d'hectares, soit 82 % du territoire métropolitain.

Le massif forestier représente à lui seul 27 % du territoire et constitue le 3ème massif de l'Union européenne après ceux de Suède et de Finlande. La superficie de la forêt française a progressé de 35 % depuis 1945 et a doublé en 200 ans.

La France compte 136 essences d'arbres et un nombre croissant de

grands animaux (cerfs, chevreuils), ce qui est exceptionnel pour un pays européen.

Afin de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine naturel de la France, l'Etat a créé 6 parcs nationaux, 128 réserves naturelles, 430 zones de protection de biotopes ainsi que 299 sites protégés par le Conservatoire du Littoral. Ajoutées aux 29 parcs naturels régionaux, ces zones protégées couvrent plus de 7 % du territoire.

Au niveau international, la France a signé de nombreux traités et conventions, notamment celles des Nations Unies sur le climat, la biodiversité et la désertification.

**Plaines** : 2/3 de la superficie totale.  
**Principaux massifs montagneux** :

- les Alpes (dont le point culminant, le Mont-Blanc est le plus haut sommet d'Europe occidentale - 4 807 mètres)

- les Pyrénées
- le Jura
- les Ardennes
- le Massif Central
- les Vosges.

**Rivages côtiers :** Ouverte sur 4 espaces maritimes (la mer du Nord, la Manche, l'océan Atlantique et la mer Méditerranée), la France dispose de 5 500 km de rivages côtiers.

## | Climat

La France bénéficie d'un climat tempéré, plutôt agréable. Quatre zones climatiques partagent l'hexagone :

- **climat océanique** et humide avec des étés souvent frais à l'ouest de la ligne Bayonne-Lille ;
- **climat semi-continental** avec des hivers rudes et des étés chauds en Alsace, Lorraine, le long du couloir rhodanien et dans les massifs montagneux (Alpes, Pyrénées, Massif Central) ;
- **climat intermédiaire** avec des hivers froids et des étés chauds dans le nord, en région parisienne et dans la région Centre ;
- **climat méditerranéen** avec des hivers doux et des étés torrides dans le sud de la France.

## | Langue

Le français est une langue latine parlée en France, en Belgique, au Canada, en Suisse et dans 51 autres pays, ayant pour la plupart fait partie de l'ancien empire colonial français.

### ■ HISTOIRE

L'histoire de la langue française commence avec l'invasion de la Gaule par les armées romaines sous Jules César en 59 av. J.-C. La Gaule était alors peuplée d'une multitude de tribus celtes qui parlaient une variété de langues. Après la conquête du pays en 51 av. J.-C., et au cours des siècles suivants, la langue des romains fut peu à peu adoptée par tous.

Linguistiquement, le développement du français ancien, ou protofrançais, à partir du latin vulgaire se distingue par une série complexe de transformations phonétiques et par la réduction des cas grammaticaux par

rapport au latin. On estime généralement que les Serments de Strasbourg de 842 sont le premier texte écrit en protofrançais.

En 1539 l'ordonnance de Villers-Cotterêts impose le français comme langue du droit et de l'administration.

### ■ LA LANGUE FRANÇAISE AUJOURD'HUI

Le français est langue officielle de nombreux pays, et il est largement utilisé dans un certain nombre d'autres. Une partie des nations utilisant cette langue est regroupée au sein de la « Francophonie ».

Informations sur : <http://www.francophonie.org>

Bien que la langue française soit connue et influente, elle continue de reculer sur la scène internationale, notamment face à l'anglais. Mais elle demeure l'une des langues officielles de nombreuses organisations internationales, parmi lesquelles l'Organisation Mondiale du Commerce, l'OTAN, l'Union africaine, l'Union européenne, etc. Le français figure également parmi les six langues officielles et les deux langues de travail de l'ONU et de toutes ses agences.

Le français se classe au 3<sup>ème</sup> rang des langues secondaires les plus enseignées dans les écoles de l'Union européenne et des États-Unis, respectivement après l'anglais et l'espagnol.

### ■ LANGUES RÉGIONALES

En dehors du Français, il existe de nombreuses langues régionales, aussi bien sur le territoire métropolitain que dans les territoires d'Outre mer. Ces langues n'ont pas de reconnaissance officielle.

En 1999, le gouvernement a signé la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, une convention du Conseil de l'Europe visant à promouvoir et protéger les langues minoritaires et régionales en Europe, mais il ne l'a pas ratifiée. En effet, le Conseil Constitutionnel a jugé la ratification de la Charte non conforme avec la Constitution, qui établit que la langue officielle de la République Française est le Français.

Depuis, l'enseignement et la promo-

tion des langues régionales alimentent toujours les débats. Dans les années 80, l'Etat a mis en place des écoles bilingues. Mais seul un très petit nombre d'enfants suivent des cours en langue régionale.

Les langues régionales les plus parlées en France sont l'Alsacien, le Basque, le Breton, le Catalan, le Corse et l'Occitan. Les autres langues sont toujours parlées mais considérées comme en voie de disparition.

## | Système politique

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. Trois scrutins politiques majeurs marquent le calendrier électoral en France :

- les élections présidentielles : Chef de l'Etat
- les élections législatives : Députés à l'Assemblée nationale
- les élections municipales : Maires des communes.

Depuis la réforme constitutionnelle de 2001, le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct (contre 7 ans auparavant). Il nomme le Premier ministre.

Le Parlement est constitué de l'Assemblée nationale, réunissant 577 députés, et du Sénat, comprenant actuellement 331 sénateurs (il y en aura 346 en 2010) élus pour six ans au suffrage indirect et renouvelé de moitié tous les trois ans (à partir de 2010). Les Français de l'étranger voient leurs intérêts défendus auprès du Parlement par l'Assemblée des Français de l'Étranger.

L'article 3 de la Constitution de la Ve République définit les conditions du droit de vote : « Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques ».

La majorité légale en France est à 18 ans. Parmi les 60 millions de Français, environ 43 millions disposent du droit de vote. Cependant, environ 5 millions de ces électeurs ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Pour

s'inscrire sur la liste électorale de sa commune, il faut faire une demande et pouvoir justifier de son identité et de son lieu de résidence.

## Population

D'après une enquête statistique régulière, la France comptait 63,392 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2007, soit 61,538 millions pour la France métropolitaine et le reste dans les DOM. Sa population atteint 64,1 millions avec les 710 000 personnes résidant dans les TOM et les COM (ou collectivités d'outre-mer).

En outre, il y a deux millions de Français à l'étranger.

En 2006, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) estimait que 4,9 millions d'étrangers (comprendre nés hors du territoire) vivaient en France (8% de la population). Il faut aussi noter que sont considérés comme français les enfants de parents immigrés (droit du sol) et non comme étrangers. Par conséquent, le nombre de citoyens français d'origine étrangère est considéré autour de 6,7 millions, ce qui représente environ 1/10 de la population française. De nombreuses ethnies sont présentes dans les DOM-TOM.

La plupart des immigrés viennent d'Europe (Grèce, Portugal, Espagne, Italie, mais aussi Pologne, Roumanie et les pays formant l'ancienne Yougoslavie), du Maghreb et d'Afrique noire, notamment ses anciennes colonies. La proportions d'étrangers en France est comparable aux autres pays européens comme le Royaume-Uni (15%), l'Allemagne (9%), les Pays-Bas (18%), la Suède (13%) et la Suisse (19%).

## Confessions religieuses

De culture chrétienne, la France est un pays de grande liberté religieuse. Si des guerres de religion, entre catholiques et protestants, ont marqué son histoire, la plupart des cultes et confessions cohabitent désormais en toute convivialité : catholique, protestant, musulman, juif, orthodoxe, bouddhiste... L'immigration depuis les pays musulmans ayant été très forte durant tout le 20<sup>ème</sup> siècle, l'islam est devenu la deuxième religion du pays, loin cependant après la religion catholique.

## LES RELIGIONS EN FRANCE

Depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, la Constitution garantit la liberté d'opinion religieuse et, depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, la loi a entériné la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Les 3 religions principales pratiquées en France sont, par ordre d'importance, la religion catholique, la religion musulmane et la religion protestante. Divers journaux, émissions de radio et de télévision sont consacrés aux différents cultes religieux. Une matinée entière d'émissions religieuses est même diffusée chaque dimanche sur la chaîne de télévision publique France 2. Différentes confessions religieuses y ont la parole.

## Capital

Paris est la capitale de la France et le chef-lieu de la région d'Île-de-France. Cette ville est construite sur une boucle de la Seine, au centre du bassin parisien, entre les confluent de la Marne et de la Seine en amont, et de l'Oise et de la Seine en aval. Ses habitants sont appelés les Parisiens.

Connue dans le monde entier pour ses monuments et sa vie artistique et culturelle, Paris est aussi une ville importante dans l'histoire mondiale, un centre politique et économique majeur, ainsi qu'un point de passage pour les transports internationaux.

Paris est, avec Londres, la capitale mondiale de la mode et du luxe. En 2005, la population de la ville de Paris était de 2 153 600 habitants.

Néanmoins, la ville s'est largement agrandie au-delà de ses frontières au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. Son aire urbaine, qui inclut l'agglomération et la couronne périurbaine, comprenait 11,1 millions d'habitants en 1999. L'agglomération parisienne est, avec celle de Moscou et de Londres, une des plus importantes d'Europe. En nombre d'habitants, elle est aujourd'hui très largement dépassée par des mégapoles asiatiques ou latino-américaines.

La devise de Paris est « Fluctuat nec mergitur » (« Il est battu par les flots sans être submergé »).

## POPULATION DES VILLES, AGGLOMÉRATIONS ET AIRES URBAINES

<b>Paris</b>	11 174 173
<b>Rennes</b>	521 188
<b>St.-Etienne</b>	321 703
<b>Lyon</b>	1 648 216
<b>Rouen</b>	518 316
<b>Brest</b>	303 484
<b>Marseille</b>	1 516 340
<b>Grenoble</b>	514 559
<b>Le Havre</b>	296 159
<b>Lille</b>	1 143 125
<b>Montpellier</b>	459 916
<b>Reims</b>	291 735
<b>Toulouse</b>	964 797
<b>Metz</b>	429 588
<b>Avignon</b>	290 486
<b>Nice</b>	933 080
<b>Nancy</b>	410 508
<b>Amiens</b>	270 870
<b>Bordeaux</b>	925 253
<b>Tours</b>	376 374
<b>Perpignan</b>	249 016
<b>Nantes</b>	711 120
<b>Caen</b>	370 851
<b>Limoges</b>	247 944
<b>Strasbourg</b>	612 104
<b>Orléans</b>	355 811
<b>Nîmes</b>	221 455
<b>Toulon</b>	564 823
<b>Dijon</b>	326 631
<b>Poitiers</b>	209 216

Elle évoque le Scilicet, navire également représenté sur le blason de la ville et symbole de la puissante corporation des Nautes ou des Marchands de l'eau, gérante de la municipalité au Moyen Âge.

La patronne de la ville est sainte Geneviève, qui aurait écarté Attila et les Huns de la ville au V<sup>ème</sup> siècle par ses prières. Sa châsse se trouve aujourd'hui à l'église Saint-Étienne-du-Mont.

Paris tire son nom du peuple gaulois des Parisii (un Parisius, des Parisii). Le mot Paris est en fait la transformation, avec le temps, du latin Civitas Parisiorum (la Cité des Parisii), désignation qui l'a emporté sur Lutetia (Lutèce).

Paris a aussi donné son nom aux alentours, le Parisis, qu'on retrouve dans le nom des villes de Corneilles-en-Parisis et de Fontenay-en-Parisis. L'origine du nom des Parisii n'est pas connue avec certitude.

Il pourrait dériver du mot gaulois kwar (carrière), par référence aux nombreuses carrières de la région parisienne.

Avec Georges Eugène Haussmann et le Second Empire, Paris s'engagea, sur le modèle de Londres, dans de gigantesques travaux de modernisation.

Cette transformation développa le réseau des égouts et donna à Paris de larges avenues palliant les problèmes importants de circulation ainsi que de somptueux monuments tels que l'Opéra Garnier, le Louvre tel que nous le connaissons actuellement et le Palais des Tuileries, enfin de nombreux parcs et jardins (Monceau, Buttes-Chaumont, Montsouris).

Le Paris d'aujourd'hui est donc avant tout celui de Napoléon III et d'Haussmann.

Au cœur du bassin parisien, vaste plaine sédimentaire, Paris est implantée sur la Seine, où se situent deux îles qui constituent le cœur historique de la ville : l'île de la Cité, où se trouvent aujourd'hui la Conciergerie (palais de justice), la préfecture de Paris, l'Hôtel-Dieu (assistance publique) et la cathédrale Notre-Dame de Paris ; l'île Saint-Louis, à l'est de la première.

De là, la ville s'étend sur les deux rives du fleuve : Paris intra muros, délimité en 1860 par les fortifications, est aujourd'hui séparé de la banlieue par le boulevard périphérique, une voie rapide urbaine circulaire d'une longueur de 35 km.

Les accès routiers à la ville se font par les portes de Paris ou indirectement par les autoroutes et routes nationales qui rejoignent le boulevard périphérique. À l'extérieur de cette limite, Paris s'étend également sur des extensions accueillant l'héliport (15<sup>e</sup> arrondissement) et surtout deux

grands espaces boisés, aménagés par Haussmann sur des communes voisines avant d'être rattachés à Paris (dans leur totalité depuis 1929) : à l'ouest : le bois de Boulogne (846 hectares, 16<sup>ème</sup>), bordé au sud par Boulogne-Billancourt, au nord par Neuilly-sur-Seine et à l'ouest par la Seine, qui le sépare de Puteaux, Suresnes et Saint-Cloud. à l'est : le bois de Vincennes (995 hectares, 12<sup>ème</sup>), bordé au sud par Charenton-le-Pont et Saint-Maurice, à l'est par Joinville-le-Pont et Nogent-sur-Marne, au nord par Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Saint-Mandé.

## | Monnaie

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'Euro est devenu la monnaie de la France.

## | Fêtes

### - Le 1<sup>er</sup> janvier Jour de l'An (férié)

On souhaite une « bonne année » et une « bonne santé » à sa famille, à ses amis, à ses voisins. On fait un repas de famille. Parfois on reçoit des « étrennes » (de l'argent ou des petits cadeaux). Pendant tout le mois de Janvier on envoie des cartes de vœux à tous ceux que l'on n'a pas vus pour les fêtes.

### - Le 6 janvier (ou le premier dimanche du mois) : Epiphanie

On mange une couronne des rois (sorte de brioche) ou une galette (gâteau farci à la crème d'amandes) qui contient un petit objet, « la fève ». La personne qui la trouve devient le roi ou la reine et porte une couronne en papier sur la tête.

### - Le 2 février : Chandeleur

On mange des crêpes. Cela porte bonheur de les faire sauter avec un morceau d'or (une bague par exemple) dans la main.

### - Le 14 février : Saint-Valentin

C'est la fête des amoureux. Les couples sortent, vont au restaurant et les jeunes filles reçoivent des fleurs, des chocolats ou des bijoux.

### - Le Mardi Gras

C'est le jour avant le début du Carême. Les enfants se déguisent et on assiste à un défilé de chars souvent en fleurs (ou en fleurs en papier) avec des fanfares ou des majorettes. C'est le temps du Carnaval.

## MONUMENTS

- Tour Eiffel
- Cathédrale Notre-Dame de Paris
- Arc de Triomphe
- Sacré-Cœur
- Louvre
- Invalides
- Place de la Concorde
- Tour Montparnasse
- Centre Beaubourg
- Champs-Élysées
- Pont Neuf
- Pont Alexandre III
- Place du Tertre
- Arche de la Défense

### - Le 1<sup>er</sup> Avril

On fait ou on dit des blagues terminées par un « poisson d'avril ! ».

### - Pâques

Les enfants reçoivent des bonbons et des chocolats en forme d'oeufs, de cloches ou de poissons. Le lundi de Pâques est un jour férié. Les Catholiques célèbrent la résurrection du Christ.

### - Le 1<sup>er</sup> mai : Fête du travail

Pendant ce jour férié on s'offre un petit bouquet de muguet. 13 petites fleurs blanches sur un brin portent bonheur.

### - Le 8 mai

Jour férié. On fête l'armistice de la deuxième guerre mondiale. Politiciens et anciens soldats déposent des fleurs au pied du monument aux morts de chaque ville et village.

### - Le jeudi de l'Ascension

Jour férié. Les Catholiques célèbrent la montée de Jésus au Paradis, quarante jours après Pâques.

### - Le 21 juin : Fête de la musique

Des musiciens amateurs et professionnels de tout âge, seuls ou en groupe, jouent dans les rues.

### - Le 14 juillet : Fête nationale

On célèbre la prise de la Bastille qui a marqué le commencement de la Révolution en 1789. Ce jour-là, défilés militaires et bals dans les rues sont de mise. Le soir on peut admirer les feux d'artifices.

### - Le 15 août

Jour férié. Fête catholique pour célébrer l'Assomption de la Vierge Marie.

- **Le 1<sup>er</sup> novembre**  
Jour férié pour la Toussaint. Certains Français portent des chrysanthèmes sur les tombes de leurs morts.
- **Le 11 novembre**  
Jour férié pour célébrer l'armistice de la 1<sup>er</sup> Guerre Mondiale en 1918. On dépose des fleurs sur la tombe du soldat inconnu (sous l'Arc de triomphe) et au pied des monuments aux morts.
- **Le 25 décembre: Noël (fériel)**  
La veille de Noël, vers minuit, on fait un grand repas, appelé « Réveillon ». On mange des plats traditionnels

comme le fois gras, des huîtres, de la dinde farcie aux marrons ou des boudins blancs truffés, du fromage et, en dessert, un gâteau appelé « bûche » (gâteau roulé avec une crème au beurre). On boit bien sûr du vin et du champagne. Le jour même, on souhaite à tous un « joyeux Noël » et on échange des cadeaux.

- **Le 31 décembre: Saint-Sylvestre**  
On fait plus ou moins le même repas que pour Noël mais avec ses amis, au restaurant ou chez soi. A minuit on boit

du champagne et on s'embrasse en échangeant des vœux pour la nouvelle année. On danse une bonne partie de la nuit.

## Études et stages

À la rentrée 2006/2007, la population scolarisée en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) du secteur public et du secteur privé comptait près de 12 400 000 élèves. Pour faire fonctionner le système éducatif,

## DECLIC

### Un peu d'histoire

#### La Gaule romaine (58-51 av. J-C. V<sup>ème</sup> siècle)

Malgré la résistance opposée par Vercingétorix, la Gaule fut conquise par Jules César marquant ainsi le début de la brillante culture gallo-romaine. Les invasions barbares y mirent fin.

#### Francs et Mérovingiens (V<sup>ème</sup> siècle)

Les grandes invasions ont mis fin à la domination romaine.  
511 : A la mort de Clovis, les trois royaumes mérovingiens d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne sont créés. Des rivalités les opposent constamment.  
Au milieu du VIII<sup>ème</sup> siècle, les derniers rois mérovingiens perdent l'Aquitaine et l'Armorique; la réalité du pouvoir appartient à l'aristocratie.

#### La dynastie Carolingienne (751-987)

Pépin le Bref dépose le dernier Mérovingien et se fait couronner roi, fondant ainsi la dynastie carolingienne dont le représentant le plus célèbre est Charlemagne.

#### La dynastie Capétienne (987-1328)

Hugues Capet, élu roi, fonde la dynastie capétienne. Il fait sacrer son fils de son vivant pour assurer le principe dynastique.

#### La fin du Moyen Age (1337-1453)

La guerre de Cent Ans oppose la France à l'Angleterre de 1337 à 1453. Les deux principales causes du conflit étaient la revendication du trône français par Edouard III d'Angleterre et la volonté du roi d'Angleterre de s'attacher les riches cités flamandes liées au commerce de la laine.  
Jeanne d'Arc réveille le patriotisme français pendant la guerre de Cent Ans. Elle délivre Orléans, fait sacrer le roi Charles VII à Reims puis est capturée et brûlée à Rouen en 1431.

#### La Renaissance (1483-1610)

Charles VIII et Louis XII engagent des guerres avec l'Italie. L'invasion de l'Italie en 1515 donne naissance à un mouvement politique, culturel et artistique appelé « Renaissance » et considéré comme le début de l'époque moderne. Les règnes de François I<sup>er</sup> (1515-1547) et de son fils Henri II (1547-1559) sont généralement vus comme l'âge d'or de la Renaissance française.

#### Les Guerres de Religion (1547-1598)

Des conflits armés opposent Catholiques et Protestants. Huit guerres confuses se succèdent, provoquées par l'ambition politique des grandes familles (Guise, Bourbon) autant que par le différend religieux proprement dit. C'est un massacre de protestants à Wassy en 1562 qui déclenche la révolte armée des protestants. Les épisodes les plus marquants sont ensuite le massacre de Saint Barthélemy (1572), l'assassinat du duc de Guise (1588) et celui d'Henri III (1589). Converti au catholicisme, Henri IV met fin à ces guerres par le traité de Vervins et l'édit de Nantes (1598) qui définit les droits des Protestants en France et met provisoirement fin aux guerres de Religion.

#### La Saint Barthélemy (Août 1572)

Des massacres de protestants ont lieu dans la nuit du 23 au 24 Août 1572 à Paris et en province les jours suivants. A l'instigation de Catherine de Médicis et des Guise, ce massacre fit environ 3000 victimes et reste, encore aujourd'hui, un symbole d'intolérance religieuse.

../..

../..

### **La Guerre de Trente Ans (1618-1648)**

Un grand conflit religieux et politique ravage l'Europe et surtout le Saint Empire Romain Germanique. A l'origine de ce conflit, l'antagonisme des Protestants et des Catholiques, mais aussi les inquiétudes suscitées en Europe par les ambitions de la maison d'Autriche. La guerre oppose entre eux la majorité des pays européens.

### **La Révolution Française (14 juillet 1789-1805)**

Un ensemble de mouvements révolutionnaires met fin à l'Ancien Régime.  
21 septembre 1792: La 1<sup>ère</sup> République est proclamée.  
21 juin 1793: Le Roi Louis XVI est exécuté.

### **Le Premier Empire (1804-1814)**

Napoléon I<sup>er</sup> instaure un régime de plus en plus autoritaire et constitue un vaste empire (guerres napoléoniennes).

### **La Restauration (1814-1848)**

Après l'abdication de Napoléon I<sup>er</sup> en 1814, les monarchistes tentent de restaurer l'Ancien régime. Ils demandent à Louis XVIII de monter sur le trône. Son règne, et celui de son successeur Charles X, sont caractérisés par un fort conservatisme et un retour de l'Eglise Catholique dans la vie politique française. Cette période est appelée « la Restauration ».  
En Juillet 1830, une révolte de la bourgeoisie et des libéraux renverse le régime de Charles X. L'Orléaniste Louis-Philippe est nommé « roi des Français ». C'est le début de la Monarchie de Juillet (1830-1848).

### **La II<sup>ème</sup> République (1848-1851)**

En 1848, une vague révolutionnaire connue sous le nom de « Printemps des Nations » secoue l'Europe. En France, cette révolution conduit à la fin de la monarchie et à la naissance de la Seconde République. D'abord fraternelle et démocratique, la II<sup>e</sup> République évolue vers le conservatisme.  
Le 10 décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu Président de la République.  
Le 2 décembre 1851, il met en place un régime présidentiel autoritaire par coup d'Etat. Un referendum consacre son pouvoir et il devient Napoléon III, Empereur des Français.

### **Le Second Empire (1851-1870)**

Régime impérial bonapartiste de Napoléon III. Tous les pouvoirs sont entre les mains de l'Empereur qui, en tant que chef d'Etat, n'est responsable que devant le peuple.

### **La III<sup>ème</sup> République (1870-1940)**

Après la défaite de l'Empire lors de la guerre franco-prussienne, la III<sup>ème</sup> République est proclamée.

### **Première Guerre mondiale (1914-1918)**

La France sort du conflit victorieuse mais très affaiblie.

### **Seconde Guerre mondiale (1939-1940)**

La « drôle de guerre » se termine par la débâcle de Mai-Juin et l'occupation allemande.  
L'Occupation et la Libération: Le 18 juin 1940, depuis Londres, le général De Gaulle lance un appel à la poursuite de la guerre. Pourtant, le 22 juin, un armistice est signé, qui établit l'occupation par l'Allemagne des trois cinquièmes du territoire. Le gouvernement français reste maître de la zone libre, où le Maréchal Pétain instaure le « régime de Vichy ». Tandis que la collaboration avec l'Allemagne s'organise, une résistance interne se développe.

1942: Les Allemands occupent la zone libre.

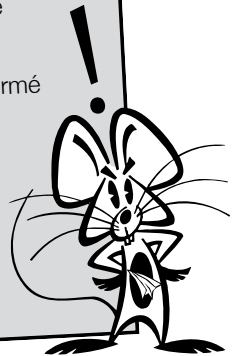
1944: Les Alliés débarquent en Normandie et le Gouvernement provisoire de la République française, formé à Alger sous la présidence de De Gaulle, s'installe à Paris.

### **La IV<sup>ème</sup> République (1946-1958)**

Elle entreprend un redressement économique et adopte une importante législation sociale.

### **La V<sup>ème</sup> République (depuis 1958)**

Le président Charles de Gaulle met en place la V<sup>ème</sup> République. La nouvelle Constitution renforce les pouvoirs de l'exécutif.



l'État emploie plus de 1 300 000 personnes dont près de 850 000 enseignants dans le secteur public. Dans l'enseignement supérieur, on compte près de 2 287 000 étudiants.

La langue d'enseignement est le français. Les langues régionales sont enseignées dans le cadre des enseignements de langues vivantes. Le système scolaire relève de la responsabilité du ministre chargé de l'Éducation nationale. Il existe un enseignement public gratuit et un enseignement privé, composé en très grande majorité d'établissements ayant passé un contrat avec l'État,

### ■ ÉDUCATION PRÉPRIMAIRE

École maternelle 2 à 5 ans  
La France a une longue tradition d'enseignement pré-élémentaire. Il n'est pas obligatoire, et cependant les enfants fréquentent l'école maternelle dès l'âge de deux ans

### ■ ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

L'enseignement est obligatoire de 6 à 16 ans. Il comprend trois étapes :

- École élémentaire 6-11 ans
- Collège 11-15 ans
- Lycée d'enseignement général et technologique ou Lycée professionnel obligatoire entre 15-16 ans

L'inscription des élèves dans l'enseignement public repose sur le principe de la sectorisation : les élèves sont normalement inscrits dans l'école primaire, le collège ou le lycée de la zone géographique où résident leurs parents : « secteur » pour le collège, « district » pour le lycée. L'enseignement public est gratuit.

L'année scolaire comprend 180 jours répartis de septembre à juin. Les écoles sont ouvertes six jours par semaine, mais il n'y a pas de cours les mercredis et les samedis après-midi.

L'école primaire et le collège sont organisés en cycles pédagogiques :

- à l'école élémentaire, la scolarité comprend deux cycles : le cycle des apprentissages fondamentaux qui commence en grande section de maternelle et se poursuit durant les deux premières années de l'école élémentaire (cours préparatoire – « CP » – puis cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année – « CE 1 »), puis le cycle

des approfondissements qui comprend les trois dernières années (« CE 2 », puis cours moyen 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, « CM 1 » et « CM 2 ») avant l'entrée au collège.

- la scolarité au collège dure quatre années, l'enseignement y est organisé en trois cycles pédagogiques :
  - le cycle d'observation et d'adaptation, constitué par la classe de 6<sup>ème</sup> ;
  - le cycle central, qui comprend les classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> ;
  - le cycle d'orientation qui correspond à la classe de 3<sup>ème</sup>.

A la fin du collège, un diplôme national (le brevet) est délivré aux élèves en fonction des notes obtenues lors des deux dernières années de scolarité (classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>) ainsi qu'aux épreuves d'un examen national. Le brevet n'est pas obligatoire et la réussite à l'examen ne conditionne pas le passage au lycée.

### ■ ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE/NIVEAU SECONDAIRE SUPÉRIEUR ET POSTSECONDAIRE

#### Types des formations

Lycée d'enseignement général et technologique 16-18 ans  
Lycée professionnel 16-17/19  
A la sortie du collège, trois voies sont proposées aux élèves, à savoir :

- la voie générale ;
- la voie technologique ;
- la voie professionnelle.

Au lycée d'enseignement général et technologique, qui accueille les élèves ayant choisi les deux premières de ces voies, la scolarité est organisée sur trois ans : classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale, et conduit à l'examen du baccalauréat respectivement général et technologique. Ce n'est qu'à la fin de la classe de 2<sup>nde</sup>, dite de détermination et commune à tous les élèves, que ceux-ci choisissent leur série de baccalauréat : l'une des trois séries générales (économique et sociale, littéraire ou scientifique) ou l'une des sept séries technologiques.

Le lycée professionnel prépare en deux ans au premier niveau de qualification professionnelle : certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet d'études professionnelles (BEP). Ces

diplômes sont conçus pour permettre un accès direct à l'emploi. Toutefois, les élèves qui le souhaitent peuvent ensuite préparer en deux ans (classes de 1<sup>ère</sup> et terminale professionnelles) un baccalauréat professionnel, dans l'une des 48 spécialités proposées.

### ■ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour des informations sur l'enseignement supérieur ( Admissions et inscription, Coûts de scolarité, Aides financières La reconnaissance des diplômes et des qualifications) ,consultez le cahier A2-4).

## | Stages

Il existe plusieurs possibilités pour ceux qui veulent venir faire un stage en France. Cependant, il faut toujours garder en tête que le stage à l'étranger est une expérience pratique qui vise à compléter une formation académique. Ce n'est en aucun cas un stage linguistique ou un emploi temporaire.

### ■ PARTIR DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME

#### ERASMUS

Ce programme permet aux étudiants de partir en stage dès la première année d'études universitaires et jusqu'au doctorat et ce pour une durée de 3 à 12 mois (2 semaines minimum pour les formations en deux ans de type BTS ou DUT).

#### LEONARDO DA VINCI

Ce programme regroupe les initiatives de la Commission Européenne en faveur de la formation professionnelle. Il encourage la coopération entre les acteurs de la formation professionnelle pour améliorer la qualité de celles-ci et accroître les compétences et la mobilité des travailleurs. Parmi les mesures du programme se trouve un programme de stages pour les jeunes qui ont besoin de développer des compétences pratiques afin d'être mieux intégrés (ou réintégrés) dans le monde du travail. Les stages s'adressent aux jeunes en formation professionnelle initiale mais aussi aux jeunes travailleurs, demandeurs d'emploi ou nouveaux diplômés. Les participants au programme reçoivent une bourse qui couvre tous les frais du séjour, d'une durée de 2 à 39 semaines, ainsi que des cours de langue.

**Plus d'informations sur :**

<http://www.europe-education-formation.fr>

**ACCORDS BILATERAUX**

Ces accords s'adressent aux jeunes des pays suivants : Argentine, Bulgarie, Canada, Hongrie, Maroc, Pologne, Sénégal, Slovaquie, Roumanie, Tunisie, Nouvelle Zélande et Etats-Unis.

La France a conclu avec ces pays des accords bilatéraux relatifs à des échanges de jeunes professionnels. Ces accords permettent, dans le cadre d'un contingent annuel, la venue temporaire en France de jeunes professionnels étrangers, âgés de 18 à 35 ans. Les candidats doivent être originaires des pays listés ci-dessus, justifier d'un bon niveau de connaissance du français et connaître l'entreprise qui va les accueillir. Enfin, ils doivent montrer que l'emploi qu'ils vont exercer en France correspond à leur formation et sera enrichissant pour leur carrière.

**Renseignements sur :**

<http://www.eei.com.fr>

Rubrique « Informations sur l'emploi à l'étranger > programme jeunes professionnels »

**STAGE DANS UNE ORGANISATION INTERNATIONALE**

Les institutions européennes offrent des possibilités de stages, rémunérés ou non, destinés à un petit effectif de candidats. Certaines de ces institutions, comme le Parlement Européen ou le Médiateur Européen, sont situées en France (à Strasbourg).

Tu peux aussi poser ta candidature auprès d'organisations internationales basées à Paris, comme l'UNESCO ou l'OCDE.

**Renseignements sur :**

- [http://europa.eu/epso/working/training\\_fr.htm](http://europa.eu/epso/working/training_fr.htm)

Pour les stages dans les institutions européennes)

- <http://www.oecd.org>

- <http://www.unesco.org>

**PARTIR EN INDIVIDUEL****Informations pratiques**

Venir faire un stage en France sans participer à l'un des programmes ci-dessus demande beaucoup d'organisation. On estime qu'il faut commencer à chercher son stage au moins 4 mois à l'avance.

Comme pour la recherche d'emploi, la recherche de stage peut s'effectuer par candidature spontanée ou en réponse à des offres. Dans les deux cas, il vous faudra envoyer un CV et une lettre de motivation, adaptés aux pratiques françaises. La lettre de motivation doit notamment être manuscrite et il faut préciser le cadre légal du stage (est-ce un stage effectué dans le cadre de vos études ? Est-il conventionné ?)

Il vous faudra aussi évaluer votre niveau de français (est-il nécessaire de prendre quelques cours de rattrapage avant le début du stage ?), faire le point sur vos acquis et vos compétences.

Vérifiez également les formalités à accomplir avant de partir sur :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/venir/visas/index.html>

Pour information : les étudiants originaires de l'UE n'ont pas besoin de visa, seulement d'un permis de séjour s'ils effectuent un stage de plus de 3 mois. Les étudiants ressortissants d'un autre pays peuvent avoir besoin d'un visa, en fonction des accords bilatéraux existant entre leur pays et la France.

Dernier conseil : assurez-vous d'avoir suffisamment de ressources pour couvrir tous les coûts du séjour car les stages sont généralement peu ou pas rémunérés. En effet, une entreprise ne peut verser à ses stagiaires une indemnité qui dépasse 30 % du salaire minimum garanti. Si l'indemnité dépasse cette somme, le stagiaire est considéré comme un employé et l'entreprise doit payer des charges sociales.

**Plus d'informations sur les stages en France :**

<http://www.euromost.org>

**OÙ CHERCHER UN STAGE ?****- Candidature spontanée :**

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à des entreprises françaises ou aux filiales françaises d'entreprises étrangères. Vous trouverez les coordonnées des entreprises, par secteur d'activité, dans un annuaire d'entreprises comme :

- <http://www.kompass.fr>

- <http://www.indexa.fr>

- <http://www.europages.fr>

Vous pouvez aussi vous adresser aux Chambres de Commerce et aux Missions économiques françaises implantées à l'étranger :

- <http://www.uccife.org>

(Chambres de commerce)

- <http://www.missioneco.org>

(Missions économiques)

**- Répondre à une offre :**

La presse française contient rarement des offres de stage. Certains sites Internet se sont par contre spécialisés dans ce domaine :

- <http://www.kapstages.com>

- <http://www.infostages.com>

- <http://www.hobsons.fr>

- <http://www.eurostage.org>

- <http://www.letudiant.fr>

Plus de liens sur le Portail Européen de la Jeunesse :

- [http://europa.eu/youth/working/traineeships/index\\_fr\\_en.html](http://europa.eu/youth/working/traineeships/index_fr_en.html)

**Le titre de séjour**

Les ressortissants des anciens Etats membres de l'Union européenne + Chypre et Malte bénéficient de la liberté de la circulation.

Les ressortissants des nouveaux Etats membres (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) ne bénéficient pas de tous les droits relatifs à la libre circulation. Une restriction s'applique aux travailleurs salariés. Les autres catégories sociales (étudiants, chercheurs, touristes ou travailleurs indépendants) sont libres de circuler et s'installer en France.

Les ressortissants de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein bénéficient de la même liberté de circulation et d'installation que les citoyens de l'UE-15.

### ■ PROCÉDURES D'ENTRÉE POUR UN SÉJOUR DE MOINS DE 3 MOIS

Seuls une carte d'identité ou un passeport en cours de validité sont nécessaires. Aucun visa n'est requis.

### ■ PROCÉDURES D'ENTRÉE POUR UN SÉJOUR DE PLUS DE 3 MOIS

En tant que citoyen d'un pays membre de l'Union européenne, vous avez le droit de vous rendre dans tout autre pays de l'UE sans avoir à remplir de formalités particulières. Il vous suffit d'être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Votre liberté de circulation ne peut être restreinte que pour des raisons d'ordre public ou de santé publique.

Pour un séjour de plus de trois mois en France, vous pouvez demander, dans un délai de trente jours suivant votre date d'entrée, une carte de séjour « Communauté européenne ». La France n'exige pas cette carte de séjour et votre droit de séjour ne découle pas de cette carte. Toutefois, celle-ci est recommandée, puisqu'il vous sera demandé de la présenter lorsque vous accomplirez des formalités simples, comme l'ouverture d'un compte bancaire de résident, l'achat d'un véhicule, etc.

#### ■ EN TANT QUE TRAVAILLEUR

Il vous sera délivré une carte de séjour sur simple présentation d'un document d'identité (passeport ou carte d'identité) et d'une preuve d'emploi ou d'activité indépendante.

#### ■ EN TANT QUE RETRAITÉ

Ayant travaillé dans un autre pays de l'UE, vous avez le droit de demeurer en France tant que vous pouvez prouver que vous êtes couvert par une police d'assurance maladie et que vous disposez de ressources financières suffisantes.

#### ■ EN TANT QU'ÉTUDIANT

Vous devez prouver que vous avez des ressources financières suffisantes pour étudier en France. Vous devez également être inscrit auprès d'un établissement reconnu dans le but principal de suivre une formation pro-

fessionnelle et vous devez disposer d'une assurance maladie couvrant tous les risques en France.

Exception : les ressortissants des 17 nouveaux Etats membres qui veulent travailler en France doivent demander une carte de séjour. Pour eux, ce document n'est pas seulement recommandé mais obligatoire.

La demande de carte de séjour s'effectue à la Préfecture ou au commissariat de police de votre lieu de résidence.

### Accès au territoire pour les non-ressortissants de l'UE

Les procédures d'entrée varient selon votre pays d'origine, en fonction des éventuels accords bilatéraux conclus entre votre pays et la France. Cependant, de manière générale, un visa est obligatoire pour entrer sur le territoire français. Ce visa vous permet, une fois en France, de demander une carte de séjour et, si besoin, un permis de travail.

### ■ PROCÉDURES D'ENTRÉE POUR LES SÉJOURS DE MOINS DE 3 MOIS

Pour un séjour de moins de 3 mois, vous devez demander un visa de court séjour. Le visa de court séjour concerne exclusivement les séjours touristiques, d'affaires ou visites familiales. Il ne permet pas de travailler en France.

Les citoyens d'un certain nombre de pays sont dispensés de visa de court séjour : Andorre, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Chili, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Guatemala, Honduras, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Monaco, Nicaragua, Nouvelle Zélande, Panama, Paraguay, Roumanie, San Marin, Singapour, Suisse, Uruguay, Vatican et Vénézuéla.

Les visas sont délivrés par les services consulaires français à l'étranger. Ils sont payants. Les papiers nécessaires pour faire une demande de visa dépendent du motif et de la durée de votre séjour en France, mais comprennent toujours au minimum :

- un passeport en cours de validité
- le formulaire de demande de visa de court séjour
- un titre de transport aller-retour (ou une réservation)
- une preuve de logement en France
- une preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir la durée du séjour
- une attestation d'assurance couvrant les frais de maladie et de rapatriement

Des visas de court séjour spéciaux existent pour certains cas :

- Visa portant la mention « Étudiant-concours ». Il permet à un étudiant étranger de venir en France pour passer un concours ou un examen d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. En cas de réussite, l'étudiant obtient une carte de séjour.
- Visa de circulation. Il permet d'effectuer, pour une durée de un à cinq ans, des courts séjours en France tous les six mois maximum.
- Visa de transit aéroportuaire. Les ressortissants d'un certain nombre de pays transitant par la France pour se rendre dans un autre pays doivent présenter un visa de transit.

Procédures d'entrée pour les séjours de plus de 3 mois

Un visa de long séjour est obligatoire pour tout séjour de plus de 3 mois en France.

La demande de visa s'effectue auprès des services consulaires français à l'étranger. Cette demande doit s'accompagner au minimum des documents suivants :

- un passeport en cours de validité
- un formulaire de demande de visa de long séjour
- un justificatif de votre situation socio-professionnelle
- une preuve de moyens financiers suffisants
- une attestation d'assurance médicale

Selon le motif de votre séjour en France, le type de visa varie :

- Visa de long séjour, mention « salarié » : pour l'obtenir, vous devez présenter un contrat de travail ou une promesse d'embauche.

- Visa de long séjour, mention « étudiant » : pour l'obtenir, vous devez présenter un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé.
- Visa de long séjour, mention « visiteur » : pour l'obtenir, vous devez fournir la preuve de vos relations avec une personne résidant légalement sur le sol français (famille, fiancé...). Vous devez aussi vous engager formellement à ne pas travailler en France.
- Visa de long séjour, mention « scientifique » : pour l'obtenir, vous devez justifier du protocole d'accueil signé par un organisme, scientifique ou universitaire, agréé par son Ministère de tutelle.
- Visa de long séjour, mention « artiste » : pour l'obtenir, vous devez être titulaire d'un contrat de travail de plus de 3 mois passé avec une entreprise à objet culturel et visé par la DDTEFP.
- Visa de long séjour, mention « stagiaire » : pour l'obtenir, vous devez fournir un certificat d'inscription, d'immatriculation ou d'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle public ou privé.



**Plus d'informations sur les visas et les papiers à fournir pour faire sa demande :**

- <http://www.diplomatie.gouv.fr>
- <http://www.anaem.social.fr>

## Emploi

En France particulièrement, la recherche d'emploi peut être une véritable course d'obstacles. Les recruteurs cherchent des candidats jeunes, qualifiés, spécialisés, expérimentés et qui soient bien sûr immédiatement opérationnels. Si ce n'est pas tout à fait votre profil, préparez-vous à un travail à temps plein : la recherche d'emploi ! Réseau personnel et Internet sont aujourd'hui les outils les plus efficaces pour trouver un travail mais il existe d'autres pistes.

### ■ RÉPONDRE À UNE OFFRE OÙ TROUVER DES OFFRES ?

Vous trouverez des offres d'emploi dans les petites annonces à peu près partout : dans la boulangerie ou sur Internet par exemple. Les ressources

sont donc infinies, mais les suivantes s'avèrent souvent les plus profitables :

### Les journaux

Dès le lundi matin, vérifiez les petites annonces des principaux quotidiens nationaux et régionaux. Ils ont tous une rubrique « offres d'emploi », une à deux fois par semaine. Par exemple :

- **Le lundi :** Le Figaro, France Soir, Le Parisien, Libération
- **Le mardi :** Les Echos, Le Monde économie
- **Le mercredi :** Le Parisien, Télérama, Expansion, Carrières et emplois
- **Le jeudi :** Le Nouvel observateur, l'Express, Le Moniteur du commerce international
- **Le vendredi :** Libération, Informatique Magazine

Lisez aussi la presse spécialisée du secteur concerné : journaux, lettres, magazines. Ils comportent le plus souvent une rubrique « offres d'emploi » spécifique.

### Les sites spécialisés

Pensez-y car ils occupent une place toujours plus importante sur le marché de l'emploi. En voici quelques-uns :

- <http://www.cadreemploi.fr>  
Emploi pour les cadres
- <http://www.monster.fr>
- <http://www.lerucher.com>
- <http://www.emploi.org>  
Large sélection de sites de recherche d'emploi, pour différents secteurs
- <http://www.emploi.iledefrance.fr>  
Portail pour la recherche d'emploi en Ile de France
- <http://www.keljob.com>
- <http://emploi.journaldunet.com>  
Emploi pour les professionnels de l'informatique et du multimedia
- <http://www.expat.org>  
Emploi à l'international
- <http://www.paris-jeunes-emploi.org>  
Portail pour l'emploi des jeunes à Paris
- <http://www.recruit.com>
- <http://www.letudiant.fr>
- <http://www.cyber-emploi-centre.com>  
Large sélection de sites de recherche d'emploi
- <http://www.action-emploi.net>
- <http://www.emailjob.com>

- <http://www.sourcea.fr>  
Emploi dans le tertiaire
- <http://www.directemploi.com>

### Offres publiées sur les sites des entreprises et organismes

Aujourd'hui, 70 % des entreprises disposent d'un site Internet et d'une rubrique « Emploi » ou « Ressources Humaines », où l'on peut postuler à des offres ou déposer son CV. Cette méthode prend du temps, car il faut d'abord sélectionner des entreprises intéressantes à l'aide d'un annuaire d'entreprises puis consulter le site Internet de chacune d'elles. Cependant, elle peut se révéler payante.

### ■ QUELQUES CONSEILS POUR RÉPONDRE À UNE OFFRE

Quand vous avez décidé du type de poste et sélectionné quelques annonces, il faut mener à bien votre recherche d'emploi en envoyant CV et lettre de motivation à toutes les entreprises qui vous intéressent.

Votre lettre de motivation doit être claire et écrite à la main. Elle doit toujours être jointe au CV. Si vous envoyez votre candidature par e-mail, écrivez une lettre courte et claire dans le corps du message et attachez votre CV et votre lettre de motivation en pièce jointe.

Environ une semaine après avoir envoyé sa candidature, il est judicieux de téléphoner ou d'envoyer un mail au responsable des ressources humaines ou à la personne chargée du recrutement, afin de vérifier que votre candidature a bien été reçue et lue. Cet appel peut en outre fournir une opportunité d'obtenir un entretien.

Pour les offres d'emploi dans le secteur du tourisme ou de la vente (hôtels, restaurants, boutiques), il est souvent préférable de se rendre sur place pour déposer son CV et sa lettre de motivation.

### ■ ENVOYER UNE CANDIDATURE SPONTANÉE

Le marché de l'emploi est divisé en deux parties : une face visible et une face cachée. Le marché visible est composé des offres d'emploi de la presse, des sites Internet spécialisés ou des agences pour l'emploi. Le

marché invisible représente tous les recrutements qui s'effectuent sans annonce mais sur candidature spontanée ou par contacts. 45 % des emplois se décrochent de cette manière.

### ■ OÙ S'INFORMER ?

La première chose à faire est de rassembler le plus d'informations possibles sur le secteur qui vous intéresse : les principales entreprises du marché, la situation de l'emploi...etc. Vous trouverez ces informations sur Internet ou dans les Missions économiques françaises installées dans votre pays. Les missions économiques visent à informer sur le marché français et les possibilités d'investissement en France. Elles ne s'adressent donc pas initialement aux particuliers mais plutôt aux entreprises. Cependant, elles peuvent vous fournir des contacts et vous donner quelques conseils.

Les Chambres de Commerce françaises à l'étranger sont une autre source d'information. Leur mission de conseil des entreprises françaises à l'étranger leur donne une position privilégiée pour vous fournir des contacts utiles.

Vous pouvez aussi vous renseigner sur les foires et salons près de votre lieu de résidence. Des entreprises françaises y seront peut être représentées, ce qui vous permettra de prendre contact et peut être de rencontrer un responsable des ressources humaines à qui présenter votre CV.

Enfin, pensez à utiliser les annuaires d'entreprises. Il vous fourniront la précieuse liste des entreprises travaillant dans un secteur. Avec cette liste en main, vous pourrez ensuite envoyer des candidatures spontanées, en insistant sur la plus-value que vous pourrez représenter pour l'entreprise : compétences linguistique, connaissance d'un marché et d'une culture étrangers, expérience différente.

### ■ QUELQUES SITES UTILES

- **Liste des Missions Economiques françaises à l'étranger :**  
<http://www.missioneco.org>
- **Liste des Chambres de Commerce française à l'étranger :**  
<http://www.uccife.org>
- **Annuaire d'entreprises :**  
<http://www.kompass.fr>  
<http://www.indexa.fr>  
<http://www.pagespro.com>

<http://www.europages.fr>

### - Liste des foires et salons professionnels :

<http://www.biztradeshows.com>

### ■ LES OFFRES DES AGENCES POUR L'EMPLOI

#### Le réseau EURES

Fondé en 1993, EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des Etats membres de l'EEE (les pays de l'Union européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et d'autres organisations partenaires. La Suisse assume également une part importante dans la coopération au sein d'EURES. Ce réseau a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes. En plus de son portail de recherche d'emploi, EURES s'appuie sur un réseau humain de plus de 700 conseillers répartis dans l'Europe



Informations et offres sur :  
<http://europa.eu/eures>

toute entière.

### ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi)

Institution publique, l'ANPE est l'Agence française pour l'emploi. Depuis sa création en 1967, elle s'efforce d'améliorer les transactions sur le marché de l'emploi, aidant les recruteurs français à remplir des vacances de poste et les chômeurs à trouver un emploi qui leur correspond. Chaque jour 17700 employés de l'ANPE collectent, sélectionnent et vérifient plus de 3 millions d'offres d'emploi dans plus de 500000 entreprises. Il existe plus de 1000 agences locales pour l'emploi, où vous pouvez rencontrer un conseiller ou suivre un séminaire d'aide à la recherche



Informations et offres sur :  
<http://www.anpe.fr>

d'emploi.

### APEC (Agence Pour l'Emploi des Cadres)

L'APEC est le pendant de l'ANPE pour les cadres. Elle fournit des offres d'emploi dans toute la France pour les jeunes diplômés et les cadres.



Informations et offres sur :  
<http://www.apec.fr>

### APECITA (Agence pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture)

L'APECITA est l'agence pour l'emploi spécialisée dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement. Elle propose des offres d'emploi aussi bien pour les ingénieurs que pour les techniciens. <sup>1</sup>



Informations et offres sur :  
<http://www.apecita.com>

## Logement

### ■ POUR UN COURT SÉJOUR

#### Les auberges de jeunesse

Elles fournissent un logement toute l'année pour tous les jeunes. Ce réseau s'adresse aux individuels, aux groupes et même aux familles. Pour pouvoir en profiter, vous aurez besoin d'une carte d'adhérent. Elle coûte, pour une année, 10.70€ (pour les moins de 26 ans) ou 15.30€ (pour les plus de 26 ans).

Les prix vont de 10 à 22€ la nuit. Les draps et le petit déjeuner sont en option et la plupart du temps vous partagerez un dortoir avec d'autres jeunes.

Une liste de ces auberges se trouve sur les sites suivants :

- Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) :  
<http://www.fuaj.org>
- Ligue Française pour les Auberges de Jeunesse (LFAJ) :  
<http://www.auberges-de-jeunesse.com/youth-hostels>
- Offices de tourisme  
(Voir adresse ci-dessous)

<sup>1</sup> Source : CIDJ

## ■ LES HÔTELS

Certains hôtels louent leurs chambres pour une semaine ou un mois. Tout comme les auberges de jeunesse, ils peuvent être une bonne solution pour se loger à court terme. La liste de ces hôtels est disponible auprès des offices de tourisme (voir adresse ci-dessous).

Des chaînes d'hôtels proposant des chambres à partir de 20€ la nuit ont des établissements dans toute la France. Ils ne sont cependant pas très pratiques car la plupart sont situés en bordure d'autoroute à la périphérie de la ville, et la plupart du temps aucun transport en commun ne les dessert. Vérifiez leur location sur un plan ! Le service est réduit au minimum. Les chambres sont simples, doubles ou triples. Les toilettes et les douches peuvent être communes mais la plupart du temps plus propre que dans une auberge de jeunesse.

En voici une sélection :

- Hôtels Formule 1  
<http://www.hotelformule1.com>
- Etap Hôtels  
<http://www.etaphotel.com>
- Hôtels B&B  
<http://www.hotel-bb.com>
- Hôtels Première Classe  
<http://www.premiereclasse.fr>
- Hôtels Bonsai  
<http://www.bonsai-hotel.tm.fr>

## ■ LES CENTRES INTERNATIONAUX

Ils sont ouverts toute l'année pour les individuels et les groupes. Ils offrent un logement de bonne qualité pour un prix modique et permettent de se retrouver dans un milieu multiculturel. Pour plus d'information, contacter l'Office de tourisme local du centre d'information jeunesse le plus proche.

## ■ RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Elles se trouvent au sein des cités universitaires. Elles fournissent un logement de courte durée seulement durant les vacances d'été. La plupart d'entre elles sont réservées aux étudiants qui viennent effectuer un stage, mais, si elles disposent de places suffisantes, elles peuvent aussi accepter d'autres jeunes.

Liste des résidences étudiantes :  
<http://www.adele.org>

## ■ RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Les chambres des résidences universitaires sont gérées par le CROUS. Durant l'été, il est possible de les louer. Elles sont proposées aux individuels et aux groupes. Contactez le CROUS de l'académie pour plus d'information (voir adresse ci-dessous).

## ■ GÎTES D'ÉTAPE

Ce type de logement se trouve dans les basses et moyennes montagnes. Ce sont la plupart du temps des petits dortoirs ou des petites chambres. Les couvertures sont habituellement fournies et beaucoup disposent d'un coin cuisine. Lorsque cela est possible, vous pouvez cuisiner vous-même. La demi-pension est possible sur demande.

Les gîtes sont bon marché, entre 6 et 15€ la nuit, et souvent très accueillant. Gardez à l'esprit que les gens viennent s'y reposer entre deux randonnées !

La réservation est obligatoire.

Liste des gîtes d'étape :

- <http://www.gites-refuges.com>
- <http://www.gite-etape.com>

## ■ POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE

Il existe d'autres solutions que la location d'un appartement pour les étrangers venant étudier en France.

## ■ LA COLOCATION

Pour de plus en plus d'étudiants et d'employés au salaire modeste, la collocation est une solution pratique et économique. Habituellement, c'est le propriétaire d'un grand appartement (deux chambres ou plus) qui cherche un colocataire pour partager le loyer. Chacun a sa propre chambre et partage la salle de bain et la cuisine. Le loyer peut varier entre 280 et 380€ et jusqu'à 450 à Paris.

Cette solution offre de nombreux avantages. Le prix d'un appartement est rarement proportionnel au nombre de chambres. Il vaut donc mieux louer une chambre dans un grand appartement qu'une chambre meublée. De

plus, la collocation permet souvent de se faire de nouveaux amis !

Pour se faire, choisissez bien votre colocataire afin de vous assurer une cohabitation paisible. Les disputes concernant la cigarette, les animaux et les heures de retour sont courantes. Il est aussi important de faire le point dès le début sur le ménage, les provisions et l'assurance du logement.

Une sélection de sites proposant des collocations :

- <http://www.colocation.fr>  
Inclus des conseils pour réussir sa collocation et un exemple de charte pour fixer les règles
- <http://www.kel-koloc.com>  
Offres de collocations
- <http://www.appartager.com>  
offres de collocations
- <http://www.capcampus.com>  
Site pour les étudiants ; lisez la rubrique logement
- <http://www.oeil-fr.com>  
Site en anglais pour les étudiants étrangers en France
- <http://www.appartement.org>  
Offres pour Paris seulement
- <http://www.adele.org>  
Association pour le développement économique des logements étudiants : conseils, offres de logements et de collocations

## ■ CITÉS UNIVERSITAIRES

C'est le moyen le moins cher et le plus recherché pour trouver un logement. Les centres du CROUS (Centre Régional pour les Oeuvres Universitaires et Sociales) proposent 532 résidences universitaires à travers la France. Les familles ayant un faible revenu sont prioritaires.

Grâce au soutien de l'Etat et des conseils régionaux, les « Cités U » sont en cours de rénovation et d'autres en construction afin de faire face au nombre croissant d'étudiants. Dans les anciennes résidences, les étudiants disposaient d'une chambre individuelle et partageaient la cuisine et la salle de bain. Dans les nouvelles, les étudiants ont une chambre meublée avec kitchenette et salle de bain. Vous trouverez des lieux de détente, de travail et un coin laverie dans toutes les résidences. Les CROUS offrent des logements en chambre simple ou meublée et même un lo-

gement social au loyer faible pour les jeunes couples.



**Plus d'informations sur les critères d'obtention de ces logements ou sur un campus :**

[http://www.cnous.fr/\\_etudier\\_127.htm](http://www.cnous.fr/_etudier_127.htm)

Dans les Cités U seul un nombre limité de places est disponible pour les étudiants étrangers. Ces derniers doivent directement contacter le CROUS (voir adresse ci-dessous).

### ■ RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

En France, cinq grandes sociétés (Eurostudomes, Gestrim Campus, Comadim résidence services et Réside Études) offrent des chambres meublées de 12 et 40 m<sup>2</sup>, dotées d'une kitchenette, d'une salle de bain et de WC. Les loyers varient entre 300 et 600 € et ils n'incluent pas l'électricité (30 à 50 € en plus). Les prix sont un peu plus bas hors de Paris.

Gestrim Campus et Comadim Résidence services proposent environ 5 000 résidences, principalement située à Paris, tandis qu'Eurostudomes et Réside Études proposent 12 000 résidences à travers la France. Fac-Habitat Association offre plus de 2 500 résidences étudiantes à travers la France.

Une sélection de sites pour trouver une résidence étudiante :

- <http://www.gestrim-campus.com>
- <http://www.laureades.com>
- <http://www.estudines.fr>
- <http://www.studelites.com>
- <http://www.fac-habitat.com/residences.html>
- <http://www.adele.org> (association pour le développement économique des logements étudiants : liste de logements pour étudiants)

### ■ LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Ces foyers s'adressent aux jeunes âgés de 18 à 30 ans qu'ils soient français ou étrangers. On y trouve beaucoup de jeunes travailleurs mais les stagiaires sont de plus en plus présents, en tant que personne sans emploi. Ces foyers sont aussi ouverts aux étudiants étrangers. Certains acceptent même les couples ou les

parents seuls avec un enfant et certains disposent d'aménagement pour les personnes handicapées.

Il ne faut donc pas se fier au nom : ces foyers sont ouverts à tous. Néanmoins, la plupart instaurent une limite d'âge qui varie entre 25 et 30 ans.

Ces foyers sont généralement ouverts 24h/24. Ils peuvent proposer de petits appartements meublés, des chambres meublées ou des studios avec salle de bain et kitchenette ainsi qu'un coin laverie, une cafétéria ou une cantine. De plus, ils peuvent aussi proposer un emploi ou des ateliers pour vous conseiller sur les formations professionnelles, de l'aide pour remplir les formalités administratives (déclaration d'impôts, demande d'allocation...) et des conseils dans le domaine de la famille ou de la santé. Ils organisent aussi des activités diverses (soirées, excursions, voyages...).

Dans ces foyers vous ne paierez pas un loyer à proprement parlé mais vous vous acquitterez d'une redevance mensuelle. Elle va de 182 à 381 € par mois (494 à Paris) et inclue le loyer et les charges (eau, électricité, gaz, chauffage) ainsi que les meubles, la laverie et l'entretien des locaux communs.

Si vous êtes intéressé par ce type d'hébergement, contactez directement les foyers.

Une sélection de sites avec une liste de foyers pour jeunes travailleurs :

- **UFJT** (Union des Foyers et services pour Jeunes Travailleurs) : <http://www.ufjt.org>
- **ALJT** (Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs) : <http://www.aljt.asso.fr> (pour Paris et sa région)
- **ADEF** (Association pour le Développement des Foyers) : <http://www.edef-hebergement.com/htfr/0006.htm> (pour Paris et sa région)

Contactez aussi le Centre d'Information Jeunesse de la région vous souhaitez étudier ou travailler.

### ■ CHAMBRES DANS LES HABITATIONS PRIVÉES (HÔTE PAYANT OU CHAMBRE CONTRE TRAVAIL)

Certaines personnes privées louent des chambres aux étudiants. Le loyer dépend de sa taille et de la ville. Cette solution est parfaite pour découvrir la « vie à la française » et pour améliorer son français. Ce genre d'offre se trouve souvent sur les panneaux d'affichage des universités.

Certaines associations, la plupart parisiennes, mettent en contact les étudiants avec les familles qui proposent un logement en échange de quelques heures de baby-sitting ou de ménage durant la semaine. Un contrat est signé par les deux parties. Notez bien que l'étudiant ne reçoit pas d'argent en contrepartie de son travail ; seulement un logement et parfois les repas.

Une sélection d'associations qui mettent en contact les familles et les étudiants :

- **Accueil Familial des Jeunes Etrangers (AFJE)** : hôte payant ou chambre en échange d'un travail <http://www.afje-paris.org>
- **ATOME** : hôte payant seulement [http://www.atomeparis.com/principale\\_gb.html](http://www.atomeparis.com/principale_gb.html)
- **SEJOUR FRANCE FAMILLE** : hôte payant seulement <http://www.sejoursfrancefamille.fr>
- **CEP** : chambres dans des logements privés ou contre un travail. Rendez-vous au : 5, rue de l'Abbaye 75006 Paris ou appelez le (+33) 1 55 42 81 23
- **Le ParisSolidaire** : chambres proposées par les personnes âgées en échange de services <http://www.leparisolidaire.com>
- **Église américaine de Paris** : chambres dans des logements privés ou contre un travail. Consultez directement leur panneau d'affichage : 65, Quai d'Orsay 75007 PARIS

### | Louer un appartement

De plus en plus d'agences immobilières ont leur propre site Internet. Vous pourrez y préciser les critères de recherche de votre appartement (achat,

location, lieu, taille, prix, etc.). Certains proposent des photos et même une visite virtuelle de l'appartement. Néanmoins, toutes les informations ne sont pas disponibles. Vous devrez donc toujours vous rendre à l'agence.

Quelques sites utiles :

- <http://www.pap.fr>
- <http://www.entrepaticuliers.com>
- <http://www.fnaim.fr>
- <http://www.orpi.com>
- <http://www.seloger.com>
- <http://www.avendrealouer.fr>

### ■ LES AGENTS IMMOBILIERS

Cette profession est strictement réglementée. Ils sont des intermédiaires entre les propriétaires et les locataires. Ils reçoivent une commission, souvent équivalente à un mois de loyer. Il est difficile de ne pas passer par eux. En effet, plus de 50 % des offres de logement émanent d'agences immobilières.

### ■ LOGEMENTS SOCIAUX : PRIORITÉ AUX JEUNES

Les jeunes sont prioritaires pour l'obtention de logements sociaux (HLM), tout comme les familles nombreuses et les parents élevant seul leur enfant. Cela représente donc beaucoup de monde et le temps d'attente est donc long (en moyenne deux ans et demi et même plus pour la région parisienne).

Pour espérer obtenir un logement social, vous devez fournir de nombreux documents : fiches de paie, avis d'imposition (ou de non-imposition), carte d'identité, permis de séjour pour les étrangers... Vous devez ensuite rendre ce dossier à l'un des bureaux municipaux ou départementaux de l'office HLM. Sachez que vous pouvez demander un appartement dans une ville ou un département différent de votre lieu de résidence.



**Informations et offres sur :**  
<http://www.union-hlm.org>

## | Transports

### ■ TRAIN

Pratique, rapide et confortable, le train est un des moyens privilégiés pour

se déplacer en France. Le réseau ferroviaire est très développé (surtout au départ de Paris) et relie toutes les villes grâce aux TGV, Corail ou TER (Trains Express Régionaux).

Le tarif des billets varie en fonction du confort (il existe 2 classes) et du moment du départ (heure de pointe ou non).



**Renseignements, réservations :**  
<http://www.sncf.com>

### ■ TGV (TRAIN À GRANDE VITESSE)

Avec ses 300 km à l'heure, le TGV est un des orgueils technologiques de la France. Il permet de rallier les centres des grandes villes en un temps record : Paris-Lille en 1 heure, Paris-Marseille ou Paris-Bordeaux en 3 heures, Paris-Rennes en 2 heures. Sachez qu'il est obligatoire de réserver, même si cela peut être fait juste avant le départ.



**Pour tout savoir sur le réseau à grande vitesse :**  
<http://www.tgv.com>

### ■ TRANSPORTS PUBLICS

Plusieurs villes françaises disposent d'un métro : Paris, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Rennes.

Le métro circule de 5h20 à 1h20. Les horaires des premières et dernières rames par ligne et par station sont affichés sur les quais. La fréquence moyenne de passage des rames varie entre 2 et 8 minutes selon le moment de la journée. Le prix du ticket (bus, métro, tramway) acheté à l'unité varie d'une ville à l'autre, il revient en moyenne à 1,50€. Le plus intéressant est bien sûr d'acheter des carnets de tickets par 10 ou, pour les usagers très réguliers, un forfait hebdomadaire ou mensuel qui donne un accès illimité.

Des tarifs préférentiels sont souvent prévus pour les enfants et les étudiants. Le même titre de transport sert indifféremment pour le bus, le tramway ou le métro. Vous pouvez acheter la plupart des titres de transport :

- aux guichets ou aux distributeurs automatiques des gares du RER et des stations du métro ;

- aux guichets situés à certains terminus de bus ;
- chez des commerçants signalés par un panneau ou un visuel RATP.

Dans les autobus, vous ne pouvez acheter que les billets simples, à l'unité.

- en Île-de-France :  
<http://www.ratp.fr>
- à Bordeaux :  
<http://www.infotbc.com>
- à Lyon :  
<http://www.tcl.fr>
- à Rennes :  
<http://www.star.fr>
- à Lille :  
<http://www.transpole.fr>
- à Marseille :  
<http://www.rtm.fr>
- à Grenoble :  
<http://www.semitag.com>

## | Ambassades

M. Hubert WURTH  
Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire

M. Olivier Baldauff  
Mme Karin Bernard

ADRESSE :  
33, avenue Rapp  
F-75007 PARIS

Tél. (+33) 1 45 55 13 37  
Fax : (+33) 1 45 51 72 29  
Email : [paris.amb@mae.etat.lu](mailto:paris.amb@mae.etat.lu)

### AMBASSADE DE France

Chancellerie diplomatique  
et consulaire

8b bd Joseph II  
L-1840 Luxembourg

**Adresse postale :**  
B.P. 359  
L-2013 Luxembourg

### Ambassade :

Tél. (+352) 45 72 71 - 1  
Fax : (+352) 45 72 71 227

### Consulat :

Tél. (+352) 45 73 72 - 1  
Fax : (+352) 45 73 72 244

## | Sources

- <http://www.europa-planet.com/france/geographie.htm>
- [http://www.ambafrance-us.org/fr/aaz/geo\\_fra.asp](http://www.ambafrance-us.org/fr/aaz/geo_fra.asp)
- <http://www.visas-ambassade-consulat.com/>
- <http://ca.franceguide.com/infos-pratiques/Le-Climat.html?nodeID=124&EditoID=11880>
- <http://www.infomobil.org>
- <http://fr.wikipedia.org/wiki>
- <http://www.conseil-constitutionnel.fr/textes/constit.htm>
- <http://www.egide.asso.fr/fr/guide/vivre/religion/>
- <http://www.parisinformation.com/>
- <http://www.cortland.edu/flteach/civ/fetes/fetes.htm>
- <http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice/ByCountryResults?countryCode=FR>
- <http://www.eurydice.org>
- <http://www.europa.eu.int/eures>
- <http://www.europa.eu.int/youth>
  
- Europa.eu et Service-public.fr
- Dictionnaire encyclopédique Larousse
- CIDJ

